



Actualités 9-1-1 au CRTC



Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a publié, le 7 mars, la Politique réglementaire de télécom [CRTC 2019-66](#), *Gains d'efficacité liés à la conception des réseaux 9-1-1 de prochaine génération*. Cette dernière vise principalement les fournisseurs de réseaux 9-1-1.

Le CRTC veut accroître l'efficacité liée à la conception des réseaux 9-1-1 PG et aux ententes d'interconnexion connexes, de façon à ce que les réseaux 9-1-1 PG soient sûrs, fiables et résilients, tout en présentant un rapport coût/efficacité avantageux.

Il définit dans la Politique les rôles et les responsabilités quant aux fonctionnalités du serveur de données de localisation et du répertoire de données additionnelles (SDL/RDA), ainsi que le cadre d'interconnexion 9-1-1 PG.

Enfin, le CRTC demande que le Comité directeur sur l'interconnexion formule, au plus tard le 31 octobre 2019, des recommandations au sujet de certains aspects liés à la fourniture des fonctionnalités SDL/RDA qui restent à être développés.

La *Coalition pour le service 9-1-1 au Québec* avait, en mai 2018, produit des [observations](#) dans cette instance.

Abandon du réseau CDMA au Québec



Bonne nouvelle : Bell a [annoncé](#) l'abandon complet au Québec, à compter du 30 avril 2019, de l'ancienne technologie de réseau sans fil à accès multiple par répartition en code, parfois connue sous l'acronyme anglais [CDMA](#) ou [EVDO](#) (voir l'édition de [février 2017](#)). Ainsi, il ne sera plus possible de joindre le 9-1-1 avec les appareils désactivés basés sur cette technologie. Ceux-ci sont parfois utilisés comme jouets nuisibles aux centres d'appels 9-1-1.

Le réseau CDMA avait déjà été désactivé en Gaspésie, en juin 2017, ainsi qu'à Québec et sur la Rive-Sud de Québec, en juin 2018. Il le sera maintenant dans toute la province ainsi que dans les autres provinces desservies par Bell.

Abandon du réseau CDMA au Québec (suite)

Rappelons que [TELUS](#) avait, en mai 2017, démantelé son réseau CDMA au Québec.

Recherche - blessures de stress post-traumatique - personnel de la sécurité publique



ICRTSP

Institut canadien de recherche et de traitement en sécurité publique

Les Instituts de la recherche en santé du Canada ont [annoncé](#), le 8 février, que le gouvernement fédéral investira plus de 11 M \$ dans la recherche sur les blessures de stress post-traumatique chez le personnel de la sécurité publique (y compris les préposés aux appels d'urgence), en collaboration avec l'Institut canadien de recherche et de traitement en sécurité publique de l'Université de Regina ([ICRTSP](#)).

Une première série de 22 [projets de recherche](#) (150 000 \$ chacun pour un an) a été acceptée, dont certains au Québec. Il est possible de présenter de [nouveaux projets](#) (lettre d'intention dans un premier temps) avant le 19 mars 2019.

L'ACCP s'intéresse au 9-1-1 PG



L'Association canadienne des chefs de police ([ACCP](#)) a inscrit au programme des travaux de son Comité sur l'information, les communications et la technologie pour 2019

(*énoncé dans la version anglaise seulement, notre traduction*): « Analyser les répercussions du service 9-1-1 de prochaine génération sur les premiers intervenants et les centres d'appels de la sécurité publique. »

Ontario : présentation d'un projet de loi sur le service 9-1-1



Assemblée
législative de
l'Ontario

La députée France Gélinas (membre de l'Opposition, NPD) a, le 5 mars, déposé en première lecture à l'Assemblée

Ontario : présentation d'un projet de loi sur le service 9-1-1 (suite)

législative de l'Ontario le [projet de loi n° 75](#), *Loi édictant la Loi de 2019 sur le 9-1-1 partout en Ontario et modifiant la Loi sur l'ombudsman pour créer le poste d'ombudsman adjoint chargé de surveiller les activités du système 9-1-1*. Elle veut ainsi donner suite au rapport du Coroner sur le système 9-1-1 ontarien (voir l'édition de [novembre 2018](#)), devant l'inaction apparente du gouvernement dans ce dossier. La députée souhaite ainsi susciter un débat public à ce sujet.

Le texte du projet de loi exige que le ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels s'acquitte de diverses obligations quant à la prestation et à l'infrastructure des services 9-1-1 et ce, dans tout le territoire de l'Ontario, y compris le Nord. Il impose également certaines obligations aux personnes ou organismes qui opèrent des centres d'appels 9-1-1 relativement, entre autres, à la dotation en personnel, à sa supervision et à sa formation.

De plus, le projet de loi propose de modifier la *Loi sur l'ombudsman* afin d'établir le poste d'ombudsman adjoint chargé de surveiller les activités du système 9-1-1. Ses fonctions seraient, notamment, d'aider à effectuer des enquêtes au sujet de la prestation des services 9-1-1.

Notons que le projet ne comporte actuellement aucun pouvoir réglementaire pour le gouvernement ou le ministre, ni d'élément quant au financement du service. Les probabilités d'adoption d'un projet de loi publique non gouvernemental restent faibles.

Nouvelle-Écosse : modification de la Loi sur le service 9-1-1



Le ministre des Affaires municipales de la Nouvelle-Écosse a, le 5 mars, déposé le [projet de loi n° 95](#) en première lecture à l'Assemblée législative.

Ce dernier a pour objet de modifier la [Loi sur le service d'urgence 9-1-1](#) de la province afin, entre autres, d'apporter certaines précisions ou corrections au texte et d'élargir le pouvoir réglemen-

Nouvelle-Écosse : modification de la Loi sur le service 9-1-1 (suite)

taire du gouvernement quant au financement, au développement et au maintien du service 9-1-1. Si adoptée, la Loi aura un effet rétroactif au 2 février 2001, probablement afin de valider certaines actions du gouvernement dans ce dossier jusqu'à maintenant.

Comtech acquiert Solacom



Après l'annonce de la transaction en janvier, Comtech Telecommunications Corp. a confirmé, le 28 février, se porter acquéreur de Solacom Technologies Inc.

Ce fournisseur de systèmes et services pour le 9-1-1 de prochaine génération a un établissement à Gatineau et ses équipements sont utilisés, entre autres, par certains centres 9-1-1 du Québec.

Actualité 9-1-1 américaine

1. CONFÉRENCE ANNUELLE DE NENA

La National Emergency Number Association (NENA) tiendra sa conférence annuelle et son salon professionnel à Orlando (Floride), du 14 au 19 juin. Il s'agit du plus important événement du genre en Amérique du Nord, regroupant des experts, des acteurs des centres d'urgence de plusieurs pays, des fournisseurs de systèmes et de services ainsi que des représentants des autorités réglementaires américaines et canadiennes. Le programme préliminaire est offert [en ligne](#).

2. PROGRAMME FÉDÉRAL DE SUBVENTION POUR LE 9-1-1PG

Afin d'établir le service 9-1-1 de prochaine génération, le gouvernement américain a rendu publics, le 1^{er} février, les sommes qui sont réservées à chacun des 44 états, territoires et tribus qui se sont pré-qualifiés pour un soutien financier fédéral totalisant 109,25 M \$. Leurs demandes finales respectives doivent être déposées avant le 2 avril.

Au Canada, le gouvernement fédéral n'offre aucun soutien financier ou technique pour faciliter cette transition.

3. RAPPORT : PRATIQUES EXEMPLAIRES - SOURCES ADDITIONNELLES DE LOCALISATION DES APPELANTS SANS FIL

NENA, l'Association nationale des administrateurs d'États du 9-1-1 (NASNA), l'ICERT (représentant l'industrie) et le

Actualité 9-1-1 américaine (suite)

Bureau du programme national américain sur le 9-1-1 ([911.gov](#)) ont, le 14 février, publié conjointement le [guide intitulé Recommended Best Practices for Supplemental 9-1-1 Location Data](#). Une brève lecture intéressante (12 pages).

Conçu pour être utilisé à la fois par les CASP et les fournisseurs de données de localisation supplémentaires, tels que les applications mobiles, les fournisseurs de localisation tiers, la télématique, etc., le guide vise à aider les centres d'appels 9-1-1 à intégrer de manière sûre et efficace les données de localisation ne provenant pas du réseau cellulaire et qui peuvent s'ajouter lors d'un appel d'urgence. Le document recommande certaines pratiques exemplaires ainsi qu'une liste d'éléments essentiels.

Rappelons qu'au Canada, M. Chris Kelleff, président du Groupe de travail Services d'urgence du CRTC, mettait les centres 9-1-1 canadiens en garde contre les démarches de certains fournisseurs américains à ce sujet dans une [communication](#) le 28 septembre (voir l'édition de [novembre 2018](#)). Il rappelait certains enjeux techniques et le fait que des travaux sont en cours pour l'élaboration d'un modèle canadien nécessaire au traitement de ces sources d'information. Un dossier à suivre, puisque les citoyens ne comprennent pas pourquoi on ne peut, parfois, les localiser lors d'un appel 9-1-1, alors que certaines applications commerciales le permettent souvent avec une très grande précision.

4. ENJEUX LIÉS À LA CYBERSÉCURITÉ

Le [document](#) *Cyber Risks to Next Generation 9-1-1*, publié en novembre 2018 par le Département de la sécurité intérieure (Homeland), fournit une vue d'ensemble des cyber-risques pour les systèmes 9-1-1 PG aux États-Unis.

Outil général d'information destiné aux administrateurs et aux responsables du système de sécurité publique, il vise à faire mieux comprendre la portée et l'éventail des risques potentiels liés au niveau d'exposition accru du 9-1-1 PG. Des mesures sont recommandées afin d'atténuer les risques. Une lecture (15 pages, annexes comprises) qui peut s'avérer utile.

Nouvelles européennes

L'Association européenne du numéro d'urgence (EENA), s'est réjouie de l'adoption de la [nouvelle réglementation](#) de la Commission européenne publiée le 25 février.

Nouvelles européennes (suite)



Celle-ci édicte qu'à compter du 17 mars 2022, tous les télé-

phones portables vendus dans l'Union européenne devront être équipés d'une technologie fournissant aux services d'urgence des informations précises de localisation dérivant des appareils eux-mêmes (GNSS, Wifi), par exemple par l'intermédiaire de l'Advanced Mobile Location (AML).

Bien que Google et Apple ne soient pas concernés par cette réglementation, puisque leurs appareils prennent déjà en charge l'AML en Europe, tout autre fournisseur sur le marché devra s'y conformer. L'AML est en usage dans 14 pays européens actuellement.

Rappelons que l'AML est aussi examinée pour le Canada, dans le cadre des travaux du Formulaire d'identification de tâche n° 69 du Groupe de travail Services d'urgence au CRTC. Bell a produit la [contribution ESCO0576a](#) du 29 mars 2018 dans ce dossier. Un rapport est attendu prochainement à ce sujet.

Publié pour la communauté des personnes intéressées par le service 9-1-1 au Québec.

Pour commentaires ou pour abonnement gratuit :

info@agence911.org

Éditeur :

Serge Allen, Agence municipale 9-1-1

Comité de lecture :

Pierre Foucault, Richard Leblanc, Éric Leclerc

Mise en page :

Léne St-Germain

Coordonnées de l'Agence :

2954, boulevard Laurier, bureau 300

Québec (Québec) Canada G1V 4T2

Téléphone : 418 653-3911

Sans frais : 1 888 653-3911

Coordonnées de l'ACUQ :

1370, rue Notre-Dame Ouest

Montréal (Québec) Canada H3C 1K8

info@acuq.qc.ca

Téléphone : 514 282-2747

Les textes publiés ne reflètent pas nécessairement l'avis de l'Agence ou de l'ACUQ.

Les hyperliens étaient fonctionnels lors de la publication et leur contenu n'engage que la responsabilité de leurs auteurs.

© Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle de ce bulletin à des fins non commerciales est autorisée, à la condition toutefois de citer la source.

ISSN 1927-274X

Dépôt légal : Septembre 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec